



L'éducation des adultes dans nos pays voisins

Prof. Marc Herkenrath, directeur AUPS
CRFC, assemblée générale du 10 février 2026



INTRODUCTION

- Situation actuelle en Allemagne, en Autriche et en France :
 - Comment l'éducation non formelle des adultes y est-elle organisée ?
 - Quels financements publics lui sont consacrés ?
 - Où en est la promotion des compétences de base des adultes ?
- Les résultats sont pertinents pour la Suisse
- ...même s'il existe de grandes différences entre ces pays et par rapport à la Suisse.



L'ALLEMAGNE : CAS PARTICULIER ?

- Les lois des Länder sur la FC garantissent le financement public.
- Les prestataires sont souvent des organismes publics des communes.
- Ils reçoivent la majeure partie (~75 %) de leurs fonds des pouvoirs publics (en Suisse: ~20 %).
- Les fédérations régionales sont chargées de la coordination, de la sensibilisation etc.
- Le financement public est resté stable et n'est pas fondamentalement menacé dans les années à venir.



L'ALLEMAGNE (SUITE)

- L'exception à cette règle sont les Länder et les communes où l'AfD gagne en influence.
- L'AfD souhaite ce que la Suisse vise pour des raisons financières : un affaiblissement de la FC et de la pensée critique.
- La « AlphaDekade », projet commun de l'État fédéral et des Länder, ne sera probablement pas prolongée après 2026.
- Cependant, les prestataires restent optimistes quant à la poursuite d'un financement fédéral pour la promotion des compétences de base.



L'AUTRICHE : CAS MODÈLE ?

- La loi fédérale pour le financement de l'éducation des adultes permet de financer les fédérations nationales.
- Le programme « Level-up », dédié à la promotion des compétences de base, est cofinancé par l'État fédéral et les Länder.
- Les principaux prestataires sont principalement des institutions privées.
- La majeure partie (~60 %) de leur budget provient toutefois de sources publiques.



L'AUTRICHE (SUITE)

- « Level-up » a été prolongé jusqu'en 2028 et son financement est assuré.
- Le financement des fédérations nationales de la FC a été augmenté (~6 % par an) ces dernières années.
- Les fédérations sont confiantes qu'il n'y aura pas de réductions massives dans un avenir prévisible.
- Malgré la consolidation budgétaire prévue, l'éducation – y compris celle des adultes – reste une priorité politique.



LA FRANCE : L'AVENIR SUISSE ?

- Il existe un financement stable pour la promotion des compétences de base.
- L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a récemment adopté une nouvelle stratégie jusqu'en 2030.
- L'éducation culturelle et politique des adultes se trouve toutefois depuis longtemps dans une situation précaire.
- Les fédérations nationales des prestataires ne reçoivent généralement que très peu de fonds publics.



LA FRANCE (SUITE)

- L'AUPF dépend fortement du bénévolat et dispose de très peu de ressources pour soutenir les prestataires.
- Ceux-ci indiquent qu'ils manquent de ressources humaines pour faire face seuls aux évolutions sociétales, juridiques etc.
- Ils souhaiteraient une fédération plus forte, mais ne peuvent pas la financer suffisamment par leurs propres ressources.
- Le cas de la France montre donc ce qui pourrait menacer la Suisse.



CONCLUSIONS

- La Suisse est considérée jusqu'à présent comme un modèle par ses pays voisins, car la LFCo assure des responsabilités claires et un financement potentiellement stable.
- En même temps, les pays voisins bénéficient d'un soutien supplémentaire de l'UE, qui vient de lancer l'initiative « Union des compétences » et d'intégrer les compétences civiques au financement.
- La Suisse risque de se retrouver bien en dessous de ses voisins en matière de financement de l'éducation des adultes et de la promotion des compétences de base.



CONTACT

Merci de votre attention et pour vos
éventuelles questions !

marc.herkenrath@up-vhs.ch

